



31-07-2013

LES PRUD'HOMMES REMIS EN CAUSE

Décidément le gouvernement Hollande/Ayrault ne chôme pas, servitude oblige ! Chaque désir émis par le capital via le MEDEF se transforme en recul social pour les salariés.

Cette fois ce sont (à nouveau) les prud'hommes qui sont sur la sellette. Actuellement les 14500 conseillers prud'homaux sont élus par les salariés tous les 5 ans. A la suite d'un rapport le gouvernement envisage une « réforme » et une décision portant sur le mode d'élection devrait tomber avant la fin de l'année. Le prétexte avancé est l'abstention. Le projet est simple les conseillers prud'homaux seraient élus au suffrage indirect par des grands électeurs. Une élection sénatoriale en quelque sorte ! Ou bien encore les candidats pourraient être nommés en fonction de la représentativité syndicale issue des élections professionnelles.

La prud'homie est une des premières conquêtes sociales dans notre pays. Elle n'a pas d'équivalent. La plus grande partie des plaignants sont des salariés, et pour cause ! Cette juridiction gratuite leur permet de récupérer des centaines de millions d'euros spoliés de diverses façons : non respect du code du travail, licenciements abusifs, salaires ou heures supplémentaires non payés etc... On comprend donc pourquoi le patronat n'a jamais supporté l'existence de cette juridiction et l'a toujours combattue pour l'abattre.

Le prétexte invoqué de la faible participation des salariés au scrutin évite de préciser que les patrons des petites et grandes entreprises font barrage concrètement voire physiquement à cette participation. Cela va du refus d'inscrire les électeurs sur la liste en passant par le refus de laisser ces derniers se rendre au bureau de vote. Tout l'attirail des moyens de pression est utilisé pour discréditer cette élection. Et comme il n'y a pas de petits profits le patronat met aussi en avant le coût de cette journée

Ainsi après Xavier Darcos, ministre du travail de Sarkozy en 2009, c'est le gouvernement socialiste qui s'attaque à cette institution que sont les prud'hommes. Rien d'étonnant d'ailleurs c'est ce même gouvernement qui, avec la complicité d'organisations syndicales, a mis sur pied en janvier l'ANI qui déjà amaigri le code du travail et met les salariés à la disposition du patronat.